

S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**


[Click here](#) if your download doesn't start automatically

S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire

Guy Hardy, Collectif

S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire Guy Hardy, Collectif

Aujourd'hui, de plus en plus de personnes sont aidées sous influence, sous injonction, sous contrainte. Sans qu'ils ne l'aient réellement voulu ou demandé, nombre de nos concitoyens sont invités, voire convoqués chez des éducateurs, travailleurs sociaux ou psychologues (que l'injonction soit médicale, administrative ou judiciaire). Véritable oxymore, l'aide contrainte trouve sa justification dans la protection des enfants, des adolescents, des femmes battues, des personnes fragiles, des aînés... La gestion de toute déviance, de toute délinquance, y conduit inéluctablement, ce dont témoigne le glissement législatif tant en Suisse, qu'en France, en Belgique ou encore au Québec. A travers sa pratique dans le domaine de la protection de l'enfance, l'auteur décrit l'inconfort de la position des aidants professionnels et analyse la double contrainte à laquelle elle conduit. Pour dépasser ce paradoxe, les intervenants sociaux doivent envisager des changements profonds dans leurs approches, leurs méthodologies. Ce livre ouvre des pistes de réflexion sur l'étendue des possibles et la création de nouvelles marges de manoeuvre. Il présente sans complaisance les démarches alternatives mises en oeuvre au sein du centre d'intervention psycho-médico-social Carpe, dans lesquelles ni le juge, ni les parents, ni les enfants ne sont disqualifiés.

 [Télécharger S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L' ...pdf](#)

 [Lire en ligne S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L� ...pdf](#)

Téléchargez et lisez en ligne S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire Guy Hardy, Collectif

192 pages

Extrait

Extrait de l'introduction

Ces bruits sont une invitation à faire ensemble quelques pas de danse.

Heinz von Foerster

Dans son acception la plus courante, une contrainte se définit (et se vit) comme une situation infligée faisant entrave à une totale liberté d'action. Au quotidien, si nous nous sentons perpétuellement confrontés à des situations perçues comme contraignantes (écoutons certains de nos discours ponctués de maints «je dois», «il faut» et autres tournures analogues), il est pourtant évident que face à ces pseudo-incontournables, nous avons souvent le choix, si maigre soit-il, de nous soumettre ou de nous soustraire à ce qui nous apparaît comme si douloureusement imposé. La plupart du temps, nous pouvons gérer les situations contraignantes en évaluant les effets probables de nos agissements. En somme, il nous est possible d'envisager notre soumission ou notre non-soumission à une contrainte au regard des enjeux mis en cause pour choisir, en définitive, celui des «maux» qui nous déplaît le moins.

Si nous avons émis ces quelques considérations très générales sur le thème de la contrainte, c'est parce que, dans le cadre de l'aide psycho-médico-sociale, cette aide s'accompagne de plus en plus souvent d'une contrainte qui y joue un rôle considérable, voire déterminant. En effet, dans les relations qui unissent les intervenants sociaux aux bénéficiaires se glisse, de manière insidieuse ou manifeste, un troisième acteur, qui, ayant autorité, conseille vivement, sinon impose l'aide. Ainsi, pour ces parents maltraitants, pour ce jeune délinquant, pour ce mineur en danger vis-à-vis duquel une autorité administrative ou un juge impose une aide, tout comme pour ceux «envoyés» en thérapie par des parents ou des professeurs, la contrainte réside d'abord dans l'aide qu'un intervenant (psychothérapeute, assistant social, éducateur...) est tenu de leur fournir en vue de résoudre «leur» problème. Pour ces jeunes et adultes amenés à se positionner face à cette aide - qu'ils n'ont pas demandée, voire peut-être jamais désirée -, il s'agit de décider de s'y soumettre ou non en tenant compte des conséquences inhérentes à l'une ou l'autre position. Dès la contrainte d'aide émise, la personne qui l'énonce, celle qui en fait l'objet et l'intervenant sont plongés dans un jeu relationnel dont nous montrerons toute la complexité. Car ici, comme nous le verrons, la contrainte ne se laisse en aucun cas réduire à une proposition qu'il serait simplement question d'accepter ou pas.

Nombre d'intervenants psycho-médico-sociaux perçoivent la problématique que crée l'injonction d'aide et en mesurent quotidiennement l'impact. En effet, contraindre une personne à être aidée est une gageure, un défi, une utopie qui interpelle leurs pratiques puisque l'aide à fournir ne serait pertinente qu'en étant voulue de manière délibérée par la seule volonté de la personne qui en fait l'objet. Les travailleurs dont la pratique s'initie par une contrainte judiciaire, administrative ou médicale, connaissent les résistances et contradictions qui découlent de cette situation triangulaire, apparemment limpide sur le plan des rôles convenus de chacun, mais combien ardue et malaisée à jouer pour chacun des protagonistes.

Trouver un cadre conceptuel, développer des méthodes et stratégies qui permettraient de répondre à l'énigme de savoir comment on peut aider une personne qui accepte une aide sous la menace, la contrainte ou au bénéfice d'un tiers, est d'ailleurs une question sur laquelle de multiples chercheurs et théoriciens des sciences humaines se sont penchés, une question qui les a parfois conduits à développer un ensemble de réponses et de prises de positions radicalement antinomiques. Les travaux de Gregory Bateson, poursuivis par l'équipe du Mental Research Institute et l'école de Palo Alto, ont permis, grâce à l'approche systémique du double lien, d'en étendre la compréhension et d'autres pistes d'intervention ont ainsi été mises au jour. Les travaux de Jacques Pluymaekers (1989) ainsi que ceux de Claude Seron et Jean-Jacques Wittezaele (1991) en témoignent largement. Malgré tout, rien ne semblait pouvoir sortir cette relation d'aide du paradoxe qui la

cadennassait... Présentation de l'éditeur

Aujourd'hui, de plus en plus de personnes sont aidées sous influence, sous injonction, sous contrainte. Sans qu'ils ne l'aient réellement voulu ou demandé, nombre de nos concitoyens sont invités, voire convoqués chez des éducateurs, travailleurs sociaux ou psychologues (que l'injonction soit médicale, administrative ou judiciaire). Véritable oxymore, l'aide contrainte trouve sa justification dans la protection des enfants, des adolescents, des femmes battues, des personnes fragiles, des aînés... La gestion de toute déviance, de toute délinquance, y conduit inéluctablement, ce dont témoigne le glissement législatif tant en Suisse, qu'en France, en Belgique ou encore au Québec.

A travers sa pratique dans le domaine de la protection de l'enfance, l'auteur décrit l'inconfort de la position des «aidants» professionnels et analyse la double contrainte à laquelle elle conduit. Pour dépasser ce paradoxe, les intervenants sociaux doivent envisager des changements profonds dans leurs approches, leurs méthodologies. Ce livre ouvre des pistes de réflexion sur l'étendue des possibles et la création de nouvelles marges de manoeuvre. Il présente sans complaisance les démarches alternatives mises en oeuvre au sein du centre d'intervention psychomédico-social Carpe, dans lesquelles ni le juge, ni les parents, ni les enfants ne sont disqualifiés.

Guy Hardy est assistant social, formateur certifié en PNL (programmation neurolinguistique) par le New York Training Institute, membre de l'association européenne des thérapeutes familiaux. Il anime de nombreuses formations en France, en Belgique et au Canada.

Préface de Guy Ausloos

Postface de Jacques Pluymaekers

Avec la collaboration de Marianne Bellens, Thierry Darnaud, Christian Defays, Patrick Entras, Hubert Gerrekens, Claude de Hesselle et Frédéric Muller, membres de l'équipe du centre d'intervention psychomédico-social Carpe oeuvrant strictement à la demande de l'autorité judiciaire. Biographie de l'auteur
Guy Hardy est assistant social, formateur certifié en PNL (programmation neurolinguistique) par le New York Training Institute, membre de l'association européenne des thérapeutes familiaux. Il anime de nombreuses formations en France, en Belgique et au Canada.

Download and Read Online S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire
Guy Hardy, Collectif #E2NPUTMCR9A

Lire S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif pour ebook en ligneS'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif à lire en ligne. Online S'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif ebook Téléchargement PDFS'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif DocS'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif MobipocketS'il te plaît, ne m'aide pas ! : L'aide sous injonction administrative ou judiciaire par Guy Hardy, Collectif EPub

E2NPUTMCR9AE2NPUTMCR9AE2NPUTMCR9A